

L'HUMAIN D'ABORD !



Mars - Avril 2013

Journal du secteur entreprises du PCF 63



Le 5 mars 2013, plus de 2500 personnes défilent contre l'ANI



Cyril CINEUX

Secrétaire départemental
du PCF63

ASSEZ, ÇA SUFFIT !

Ce n'est pas le travail qui coûte cher, c'est le capital !

Il y en a assez de considérer les salariés comme responsables des difficultés économiques du pays. On voudrait nous faire croire que les salariés gagnent trop, qu'ils coûtent trop cher. On voudrait nous faire croire que pour être compétitif, il faudrait baisser nos salaires. Mais la moitié des salariés de ce pays gagnent moins de 1 625 €/mois. Jusqu'où faudrait-il aller pour satisfaire la voracité des actionnaires ?

«La flexisécurité, c'est obliger le salarié à être flexible pour permettre aux patrons d'être en sécurité.»

vend cet accord comme une avancée historique de la « flexisécurité ». La flexisécurité, c'est obliger le salarié à être flexible pour permettre aux patrons d'être en sécurité.

Il faut absolument inverser la vapeur, combattre cet accord et imposer une vraie loi de sécurisation. Nous mettons des propositions en débat pour réellement sécuriser les parcours professionnels de chacune et chacun, pour s'attaquer aux licenciements boursiers et

abusifs.

Car, en réalité, **c'est la finance, le capital qui asphyxie l'économie**. En 2010, les entreprises ont payé 145 milliards d'€ de cotisations sociales et plus de 300 milliards en intérêts et dividendes.

Avec l'accord dit de « sécurisation de l'emploi », **ce sont de nouveaux coups qui sont portés contre les droits des travailleurs**. On nous

N'attendons pas les élections de 2017 pour changer les choses. Toutes celles et tous ceux qui, le 6 mai dernier, ont voté pour le changement doivent maintenant se rassembler, se mobiliser.

Renforcez le Front de Gauche, rejoignez le PCF.



ACCORD SUR L'EMPLOI

Une recette pour accentuer la précarité des travailleurs au détriment de la relance économique et au profit de la finance, des spéculateurs et du grand patronat.

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. Signé par le Medef, la CFDT, la CGC et la CFTC, approuvé également par l'UNSA, cet accord s'apparente à un petit meurtre entre amis d'un code du travail déjà bien malmené sous l'ère Sarkozy.

ANALYSE ET DÉCRYPTAGE

d'un nouvel arsenal juridique offert au patronat pour faire reculer les droits des salariés :



1 Une mobilité forcée dans l'entreprise : avec cet accord, si un salarié refuse une mutation, l'employeur peut le **licencier pour motif personnel**.

2 Des recours juridiques fragilisés pour les salariés : les salariés ne pourraient remonter que 2 à 3 ans en arrière (au lieu de cinq aujourd'hui) pour obtenir via le tribunal des prud'hommes, la réparation du préjudice.

3 Réduction du temps de travail et amputation du salaire : demain les salariés qui refuseraient l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » pourraient être **licenciés pour motif économique individuel**, sans les garanties, et le motif du licenciement serait inattaquable.

4 La généralisation du contrat à durée indéterminée « intermittent » : pour faire simple, c'est un mélange des inconvénients du CDI et du CDD. C'est un temps partiel annualisé où les salariés alternent les périodes travaillées et non travaillées en percevant un salaire lissé sur l'année. **Grosse différence avec le CDD : les périodes non travaillées n'ouvrent plus droit aux allocations-chômage ni à la prime de précarité liée aux contrats CDD.**

Depuis plusieurs semaines, le lobby médiatique et économique s'évertue avec le gouvernement à « travestir » cet accord de régression sociale en avancée historique pour les travailleurs.

Le « nouveau modèle économique et social » que cet accord veut imposer, n'a rien de neuf : **c'est toujours moins de droits pour les salariés et toujours plus de pouvoirs pour les grands patrons**, c'est la destruction des socles de garanties collectives. Comme si le salarié était à armes égales face aux patrons ! C'est aussi

la culpabilisation des salariés dès qu'ils font valoir leurs droits. En réalité, on fait reculer le droit pour la loi de la jungle, la loi du plus fort.

C'est la précarité pour les travailleurs alors que jamais ne sont évoqués les profits faramineux réalisés par le CAC 40, les dividendes astronomiques octroyés aux actionnaires, les exonérations intolérables accordées notamment aux plus grandes entreprises.

Loin de toute « flexisécurité » qui ne vise qu'à flexibiliser le salarié et à sécuriser les patrons,

LES COMMUNISTES ET LE FRONT DE GAUCHE PROPOSENT DE :

Sécuriser réellement les parcours de chacun dans l'emploi et la formation avec **une continuité de revenu tout au long de la vie**.

Cette Sécurité Sociale Professionnelle **permettrait aux salariés d'alterner périodes d'emploi et de formations choisies sans passer par la case chômage ou précarité**.

Pour cela, à l'opposé de la soumission à la finance, **il faut réorienter l'utilisation de l'argent** en taxant les placements financiers, en mobilisant le crédit des banques pour des investissements créateurs d'emplois et de formations, en donnant de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés qui leur permettraient de contester les stratégies des entreprises.

INTERVIEW

Dominique HOLLE,
syndicaliste CGT, conseiller prud'homme



Notre journal a voulu interroger un responsable de la CGT pour qu'il nous explique pourquoi son organisation syndicale a refusé de signer l'accord national interprofessionnel.

1 - Le projet gouvernemental reprend quasiment mot à mot l'accord interprofessionnel signé par la CFDT, la CFTC et la CGC. Quelle réflexion porte la CGT sur ce projet gouvernemental ?

Tout d'abord, le texte est signé dans un contexte très particulier, quelques mois avant la mesure de représentativité des organisations syndicales en août 2013. Attendre quelques mois permettrait de confirmer ce que nous pensons déjà, c'est-à-dire que **les signataires sont en réalité minoritaires**. Autrement dit, ce texte n'aurait certainement pas vu le jour s'il avait été négocié au delà de cette date.

Ensuite, un accord doit être équilibré, et en tout état de cause il doit permettre d'améliorer la loi. Or **le texte proposé fait la part belle aux propositions patronales et n'apporte aucune contrepartie directe pour les salariés**.

Les quelques avancées qu'il contient (les droits rechargeables pour les chômeurs ou la complémentaire santé généralisée) restent à finaliser dans le temps et sont renvoyés à d'autres négociations. **Les droits rechargeables** sont une idée intéressante : dans le cas où un salarié privé d'emploi retrouverait un travail, il conserverait les droits restants pour l'avenir. Pour autant, le MEDEF a clairement dit qu'il ne mettrait pas un centime dans cette mesure... Dans ces conditions, **ce sont les chômeurs qui financent eux mêmes cette mesure ... en diminuant leurs droits**.

Pour la généralisation de la **complémentaire de santé**, là encore, le texte renvoie aux négociations dans les branches. Or, toutes les organisations patronales ne sont pas au diapason du MEDEF et certaines ont déjà annoncé leur opposition à cette mesure. En l'espèce, il existe déjà une couverture santé qui s'appelle la Sécurité Sociale. **Ne serait-il pas plus opportun de renforcer la Sécurité Sociale plutôt que d'ouvrir encore plus la protection sociale au marché ?**

A propos de la taxation des contrats courts, seuls les CDD de moins de 3 mois seront touchés et encore pas tous. Ainsi, les contrats saisonniers, les contrats conclus

pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire, le remplacement du chef d'entreprise ou les contrats à durée déterminée qui se poursuivent pour une durée indéterminée ne sont pas touchés par cette mesure. Quant à la taxation elle sera de 4 à 7%, rien de bien dissuasif dans tout ça !

Les autres mesures prévues par le texte sont toutes en recul avec ce qui existe déjà ; elles sont non seulement nombreuses mais d'application immédiate, c'est-à-dire dès la loi votée.

2 - Vous parlez de mesures régressives, dites-nous en un peu plus ...

Au travers d'une dizaine de mesures, le code du travail est revu en profondeur. Une bonne partie concerne les licenciements économiques. On passe de l'objectivité des critères de licenciement à la subjectivité. **Le texte propose de privilégier « les compétences professionnelles » plutôt que « l'ancienneté » ou « les charges de famille » pour le maintien dans l'emploi.**

Les procédures de licenciement économique collectif se voient encadrées dans des délais très courts, 4 mois. Dans de tels délais, comment

forcer le patron à venir négocier d'autres mesures de reclassement. Les GOODYEAR, PSA, ARCELOR MITTAL, toutes ces luttes qui peuvent permettre d'arracher des droits supplémentaires prennent plusieurs mois voir plusieurs années.

Mais pire encore, toujours en matière économique, **un accord majoritaire autorisera l'employeur à diminuer le salaire et la durée du travail du salarié sans l'accord de ce dernier. Et, s'il refuse, il sera licencié pour motif économique !**



INTERVIEW - suite

De plus, le salarié aura 2 ans pour contester son licenciement au lieu de 5 ans.

Cerise sur le gâteau, une indemnité forfaitaire est créée pour indemniser le licenciement abusif. Son montant oscille entre 2 et 14 mois de salaire en fonction de l'ancienneté du salarié et pourra être alloué dès le bureau de conciliation du Conseil des Prud'hommes. Antérieurement, les juges allouaient cette indemnité en fonction du préjudice subi par le salarié, c'est-à-dire bien au delà de ces sommes.

Comme on peut le voir, le tout s'articule parfaitement, c'est un ensemble de mesures pensées par le MEDEF et pour son compte.

On ne peut pas énumérer ici toutes les mesures, mais cet accord généralise le contrat intermittent (qui existe déjà dans l'Hôtellerie ou la prévention sécurité). Il crée une mobilité forcée ... que des droits qui renforcent le pouvoir patronal !

3 - Que comptez-vous faire pour combattre cet accord ?

D'abord mettre en place une campagne d'information des salariés, les premiers concernés. C'est à eux que revient le dernier mot. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de tracts qui sont distribuées aux ronds points et dans les entreprises.

Nous rencontrons également les parlementaires du département et nous les sensibilisons aux effets néfastes de ce projet de loi. Nous avons donc décidé de placer tout le monde face à ses responsabilités. **Les parlementaires ne doivent pas voter cette loi. Le progrès social n'a rien à voir avec ça !**

Si cet accord s'appliquait

Le « Plan de sauvegarde de l'emploi » de PSA, annoncé le 12 juillet 2012, et qui prévoit plus de 8000 suppressions d'emplois, serait en application depuis fin novembre 2012, la procédure devant être bouclée en 4 mois. Aujourd'hui, il est suspendu du fait de la victoire obtenue en justice, fin janvier, par la CGT de Faurecia, filiale du groupe.

Réaction du Syndicat des Avocats de France : Le Medef revendique l'immunité judiciaire pour les entreprises !

«Les avocats du SAF ne peuvent que dénoncer avec force les desseins d'un patronat qui se revendique tout-puissant et seul juge dans son état. De telles perspectives de réforme doivent être très fermement bannies. Les entreprises sont des sujets de droit qui ne peuvent prétendre échapper à la démocratie du contrôle judiciaire et à l'exigence de la transparence.»

Ne laissez pas les médias décider pour vous. Comme en 2005 avec le TCE, il faut juger sur pièces.

*Informez-vous. Lisez l'accord.
Disponible en intégralité sur :*

www.63.pcf.fr

rubrique «actualité nationale»



ATTENTION, DANGER SUR LES RETRAITES



Deux ans à peine après la réforme Fillon sur les retraites, le gouvernement commence à laisser entendre qu'il faudrait une nouvelle fois réformer les retraites pour les sauver. **Et, comme à chaque fois, ce sont les mêmes recettes qui ont échoué qui sont proposées, c'est-à-dire augmentation de la durée de travail et/ou diminution des pensions.**

Allonger la durée de cotisation ne réglera rien du problème de financement des retraites. Ce sont les cotisations sociales des salariés et des employeurs qui financent les retraites. C'est donc l'emploi qu'il faut développer : 100 000 nouveaux emplois dégageraient 2 milliards d'Euros de cotisations sociales.

Encore une fois, les mêmes rengaines reviennent sur l'allongement de la durée de vie. La retraite, c'est un choix de société. Est-ce que le progrès, l'allongement de l'espérance de vie doit profiter aux patrons, aux actionnaires, aux financiers ou à chacune et chacun d'entre nous ?



Des lois en faveur des salarié-e-s

Interdisons les licenciements boursiers !

Il est urgent d'enrayer la machine à licencier.

Le groupe Front de Gauche à l'Assemblée nationale, emmené par le député du Puy-de-Dôme, **André Chassaigne**, s'apprête dans les prochaines semaines à déposer une proposition de loi visant « **à interdire les licenciements boursiers et les suppressions d'emplois abusives** ».



Le texte propose de stopper la douloureuse hémorragie dans le domaine de l'emploi pour investir et pousser les entreprises dans une véritable politique de relance.

Il s'agit aussi et surtout de créer de nouveaux droits et pouvoirs d'intervention pour les salariés, d'étendre leurs droits de regard et leur pouvoir de reprise des entreprises en cas de fermeture. Cette proposition de loi prévoit de nombreuses dispositions :

- **La possibilité de reprise des sites par les salariés** porteurs d'un projet alternatif ;

- **Le droit de veto suspensif** des salariés sur les plans de licenciements, de

restructuration, de cession, etc. ;

- **L'obligation de remboursement** des aides à l'investissement ;

- **Le droit de regard et de recours des élus locaux** sur les procédures sociales des entreprises dans les territoires ;

- **La création de nouveaux pouvoirs publics territoriaux** agissant dans le champ de l'emploi et de la formation, et dotés de pouvoirs de médiation en cas de désaccord entre les salariés et les employeurs à l'occasion d'un licenciement pour motif économique, d'une restructuration, de suppression d'emplois...

Exigeons l'amnistie sociale !

C'est au Sénat qu'a débuté l'examen d'une proposition de loi, déposée par le groupe communiste, relative à l'amnistie des militants syndicaux pour suivis et condamnés sous Sarkozy.

De la réforme des retraites à celle du code du travail en passant par le démantèlement des services publics, la contestation des salariés a très souvent été réprimée par la police et la justice. Les militants communistes et du Front de gauche ont

lancé une pétition pour exiger auprès du Président de la République un geste d'apaisement et surtout de justice en amnistiant toutes celles et tous ceux qui ont été poursuivis ces dix dernières années.

Le texte de loi déposé au Sénat fut amendé et voté de justesse par les sénateurs de gauche. Il est toutefois à noter que certains amendements déposés par des sénateurs socialistes en ont limité la portée.

Ainsi, les militants agissant dans les mouvements liés à l'éducation, à la santé, à l'environnement et aux droits des migrants ont été exclus du champ d'application de la loi. Le texte doit désormais passer à l'Assemblée Nationale.



Le 27 février, rassemblement devant la préfecture pour déposer les 5800 signatures récoltées.

C'est pour cela que la pétition initiée par le PCF et le Front de gauche reste d'actualité pour appuyer l'action des parlementaires du Front de gauche.
Signez-la et faites la signer sur : www.63.pcf.fr
rubrique : A la une.

LE DOSSIER EN COURS : la place du travail

Quelle devrait être la place du travail dans notre société ?

Durant toute l'année 2013, nous allons, dans le journal entreprise du PCF 63 nous poser la question de la place du travail dans notre société, de son absence, de l'utilité de celui-ci et de sa finalité.

Le travail, c'est notre capacité individuelle et collective à transformer le monde, à agir sur notre milieu de vie. Mais c'est aussi, avec le travail salarié, le moyen de gagner sa vie. C'est aussi la seule manière de produire des richesses réelles.

Le travail peut faire souffrir mais peut tout aussi bien être émancipateur.

Dans le prochain numéro, nous regarderons ce qu'est le travail et son importance dans la société.

Vous pouvez envoyer vos témoignages, votre conception du travail, vos souhaits à l'adresse suivante et nous les publierons pour contribuer à ce débat nécessaire.

secteurentrprises.pcf63@orange.fr

LUTTER PLUS POUR GAGNER PLUS

Plus d'un siècle de conquêtes sociales obtenues grâce à la mobilisation des travailleurs

1919 : Semaine de 48 heures et journée de 8 heures

1936 : la semaine passe de 48H à 40H sans réduction de salaire ; Loi sur les congés payés

1945 : Création de la Sécurité sociale ; Droit de vote accordé aux femmes

1950 : Création du SMIG (salaire minimum national interprofessionnel garanti)

1956 : loi sur la 3ème semaine de congés payés

1958 : Création de l'assurance chômage. Pour la première fois, tout travailleur ayant perdu son emploi a droit à un revenu de remplacement

1968 : Accord de Grenelle : augmentation de 35% du SMIG/mois, réduction du temps de travail, 4ème semaine de congés payés

1982 : Loi Auroux : 5ème semaine de congés payés semaine de 39H

1983 : Retraite à 60 ans

1998 : Semaine de 35 heures

Ne vous laissez pas déposséder de droits durement acquis par les luttes des travailleurs.

Fauvreté et crise écologique sont inséparables

CE N'EST PAS L'INDUSTRIE QUI POLLUE LA PLANÈTE C'EST LE CAPITALISME

Pour un développement productif social et écologique

PCF FRONT *L'humain d'abord !*

300 000 emplois menacés dans l'industrie - Azote de blo-blo des actes !

CE NE SONT PAS LES SALARIÉS QUI DÉLOCALISENT C'EST LA FINANCE

Interdiction des licenciements boursiers

PCF FRONT *L'humain d'abord !*

Charges sociales patronales 195 milliards - Intérêts des banques et livraisons 309 milliards

CE N'EST PAS LE COÛT DU TRAVAIL QUI TUE L'EMPLOI C'EST LE COÛT DU CAPITAL

Taxons les profits

PCF FRONT *L'humain d'abord !*

Délicieux boursiers - Explosion des feuilles de PAIE

CE NE SONT PAS LES SALAIRES QUI COÛTENT CHER C'EST LA CUPIDITÉ DES BANQUES

Pôle public bancaire pour l'emploi et la recherche

PCF FRONT *L'humain d'abord !*

☐ Je m'engage, au sein du Front de Gauche
Je rejoins le Parti Communiste Français

Il est aussi possible d'adhérer directement sur notre site : www.63.pcf.fr

Nom : Prénom :
Tel : Portable :
Adresse :
Mail :

**Merci de retourner ce coupon à l'adresse suivante ou de le remettre à un militant communiste :
Fédération PCF du Puy de Dôme / 34 rue des clos - BP14 / 63018 Clermont-Ferrand cedex 2**

